

**Conseil économique et social**

Distr. générale
25 août 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe**Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional pour l'Europe**

Réunion de haut niveau sur les transports,
la santé et l'environnement

**Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement****Treizième session**

Genève, 17 et 18 novembre 2015

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la treizième session***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 17 novembre 2015,
à 15 heures

I. Ordre du jour provisoire**A. Colloque 2015 du Programme paneuropéen : But 3 de
la Déclaration de Paris**

1. Colloque 2015 du Programme paneuropéen

* La session du Comité directeur se tiendra au Palais des Nations, à l'Office des Nations Unies, à Genève. Conformément aux procédures d'accréditation des Nations Unies, les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (www.unece.org/meetings/practical_information/confpart.pdf) et de l'envoyer au secrétariat, par courrier électronique (secretariat@thepep.org) au plus tard deux semaines avant la réunion. Le jour de la réunion, les membres des délégations sont priés de retirer leur badge auprès du Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Un plan est disponible sur le site Web de la CEE (www.unece.org/meetings/UN_Map.pdf). Pour des raisons d'économie, les représentants sont invités à se munir de leurs propres exemplaires des documents mentionnés dans le présent ordre du jour. Ces documents peuvent être téléchargés à partir du site Web du Programme paneuropéen (www.thepep.org).



B. Session générale du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du Bureau.
4. Adoption du rapport du Comité directeur sur sa douzième session et rapports du Bureau sur ses vingt-sixième et vingt-septième réunions.
5. Résultats du Colloque 2015 du Programme paneuropéen.
6. Mise en œuvre de la Déclaration de Paris :
 - a) Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement;
 - b) Course de relais du Programme paneuropéen;
 - c) Partenariats du Programme paneuropéen;
 - d) Académie du Programme paneuropéen;
 - e) Recherche de nouveaux outils de mise en œuvre de la Déclaration de Paris;
7. Gestion du Programme paneuropéen :
 - a) Suivi de la mise en œuvre des buts du PPE-TSE;
 - b) Stratégie de communication;
 - c) Programme de travail du PPE-TSE pour 2016-2017;
 - d) Questions financières;
 - e) Renforcement des synergies avec les organisations et mécanismes internationaux.
8. Questions diverses.
9. Date et lieu de la prochaine session du Comité et des réunions du Bureau.

II. Annotations

A. Colloque 2015 du Programme paneuropéen : But 3 de la Déclaration de Paris

1. Colloque 2015 du Programme paneuropéen

À sa septième session (Genève, 22 et 23 octobre 2009), le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) avait envisagé des moyens de faire participer plus activement les États membres et autres parties prenantes aux débats sur les thèmes prioritaires du Programme (ECE/AC.21/SC/2009/7-EUR/09/5088363/7, par. 8). À cette fin, il avait décidé qu'à partir de sa huitième session, des débats approfondis ou des colloques seraient organisés avec des représentants du secteur privé, des universitaires, des représentants des pouvoirs publics et des membres de la société civile (ECE/AC.21/SC/2009/8-EUR/09/5088363/8, par. 46). Les sujets abordés seraient en relation avec les quatre buts prioritaires adoptés par la troisième réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Amsterdam, 22 et 23 janvier 2009), à raison d'un but par an. À sa douzième session, le Comité a décidé que le Colloque continuerait à se tenir juste avant ses sessions et a chargé le Bureau de choisir le thème de 2015. À sa réunion suivante, le Bureau a décidé que le thème de 2015 serait le but 3 de la Déclaration de Paris.

Le Colloque 2015 du Programme paneuropéen se tiendra au Palais des Nations, à Genève, le mardi 17 novembre 2015, et commencera à 15 heures. Il sera consacré au but 3 de la Déclaration de Paris : «Réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et le bruit lié aux transports». Toutes les parties prenantes sont encouragées à y prendre une part active. Les conclusions seront examinées par le Comité directeur lors de sa session générale qui se tiendra le lendemain (voir point 5 de l'ordre du jour ci-après). Le programme détaillé du Colloque sera disponible en temps utile.

Document

Document de fond sur le Colloque 2014 du Programme paneuropéen (ECE/AC.21/SC/2015/2-EUDCE1408105/1.6/SC13/2).

B. Session générale du Comité directeur du Programme paneuropéen

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité directeur devrait adopter l'ordre du jour de sa treizième session, tel qu'établi par le secrétariat du Programme paneuropéen [la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS/Europe)] en consultation avec son Bureau.

Document

Ordre du jour provisoire (ECE/AC.21/SC/2015/1-EUDCE1408105/1.6/SC13/1).

3. Élection du Bureau

Le Comité élira un président et un ou plusieurs vice-présidents, si nécessaire. Conformément à son règlement intérieur, la présidence est assurée à tour de rôle chaque année par un représentant du secteur des transports, de la santé et de l'environnement. Le Président de la treizième session devrait représenter le secteur de l'environnement. Selon la proposition de modification du règlement intérieur adoptée par le Comité directeur à sa onzième session, les deux Vice-Présidents élus seront le Président désigné pour la prochaine session du Comité (la quatorzième session) et le Président sortant de la session précédente (la douzième session), uniquement pour la présente session.

Le Comité examinera la composition de son Bureau (voir annexe) et envisagera d'élire de nouveaux membres.

4. Adoption du rapport du Comité directeur sur sa douzième session et rapports du Bureau sur ses vingt-sixième et vingt-septième réunions

Le Comité adoptera le rapport de sa douzième session (Genève, 19 et 20 novembre 2014). Il prendra note des rapports de la vingt-sixième (Genève, 21 novembre 2014), et de la vingt-septième réunion du Bureau (Copenhague, 25 et 26 juin 2015).

Documents

Rapport du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement sur sa douzième session, rapport du Bureau du Comité directeur sur sa vingt-sixième réunion (ECE/AC.21/SC/2014/6-EUDCE1408105/1.6/SC12/6 et annexe); et rapport de la vingt-septième réunion du Bureau (document n° 1);

5. Résultats du Colloque 2015 du Programme paneuropéen

Le secrétariat résumera les résultats du Colloque 2015. Le Comité sera invité à les examiner et à se prononcer sur les activités de suivi à mener. Le Comité se penchera également sur le thème du prochain Colloque.

6. Mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Le Comité examinera les progrès réalisés dans le cadre des quatre mécanismes de mise en œuvre énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam, à savoir les plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement, la course de relais du Partenariat, le Partenariat du PPE-TSE et l'Académie du Programme paneuropéen. Il envisagera les moyens de lancer un quatrième mécanisme adopté dans la Déclaration de Paris : l'Académie du Programme paneuropéen.

a) *Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement*

À la lumière des résultats de sa douzième session, le Comité souhaitera peut-être trouver des moyens d'aider les États membres qui élaborent de tels plans d'action et de renforcer la capacité des pays qui intègrent les politiques relatives à ces trois domaines.

Document

Élaboration de plans nationaux d'action pour les transports, la santé et l'environnement (Copenhague : Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, Christian Schweizer, Francesca Racioppi et Leda Nemer, 2014).

b) *Course de relais du Programme paneuropéen*

La course de relais du Programme paneuropéen a été relancée à Paris comme un des principaux moyens de mettre en œuvre la Déclaration de Paris. Introduite par la Déclaration d'Amsterdam en 2009, elle vise à ce que les participants échangent leurs expériences et les bonnes pratiques en matière de mobilité et de transports écologiques et sains. Le Comité souhaitera peut-être examiner les résultats de l'atelier qui s'est tenu à Irkoutsk (et à Moscou).

Le Comité souhaitera peut-être examiner à nouveau le rapport de l'atelier qui s'est tenu à Kaunas afin d'évaluer les progrès réalisés depuis.

Les délégations sont invitées à proposer d'accueillir de nouveaux ateliers en 2016 et au-delà et à confirmer les offres déjà faites.

Documents

Rapport sur l'atelier de Kaunas (document n° 2) et rapport sur l'atelier d'Irkoutsk (document n° 3).

c) *Partenariats du Programme paneuropéen*

Le secrétariat présentera la version finale des modifications qu'il est proposé d'apporter au mandat des partenariats du Programme paneuropéen.

Le secrétariat sera prié d'examiner et d'adopter officiellement les modalités des partenariats en cours.

À la suite de la quatrième Réunion de haut niveau, de nouveaux travaux pour le développement et l'évaluation des emplois liés à des transports écologiques et sains ont été engagés dans le cadre du partenariat sur les emplois liés à des transports écologiques et sains. Le secrétariat présentera un rapport sur les travaux effectués dans le cadre de la phase 2 de ce partenariat.

La délégation de l'Autriche rendra compte au Comité des progrès réalisés dans le cadre de deux nouveaux partenariats, lancés lors de la quatrième Réunion de haut niveau, à savoir « Le Partenariat du PPE-TSE sur la promotion du cyclisme » et « Le Partenariat du PPE-TSE sur l'écoconduite ».

Les délégations de la France et de la Fédération de Russie rendront compte au Comité des progrès réalisés dans le cadre du Partenariat du PPE-TSE sur l'intégration des objectifs en matière de transport, de santé et d'environnement dans les politiques urbaines et d'aménagement de l'espace.

Le secrétariat rendra compte au Comité des révisions apportées aux outils d'évaluation économique de la santé pour la marche et le vélo. Ces outils ont été élaborés dans le cadre du Partenariat du PPE-TSE, avec l'appui de l'Allemagne, de l'Autriche, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suisse et de la Commission européenne.

Documents

Grandes lignes du Plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme (Partenariat en matière de cyclisme) (document n° 4), données concernant l'écoconduite (Partenariat en matière d'écoconduite) (document n° 5), projet de publication sur le Partenariat concernant les emplois liés à des transports écologiques et sains (document n° 6), proposition de révision du mandat des Partenariats du PPE-TSE (ECE/AC.21/SC/2015/3-EUDCE1408105/1.6/SC13/3), descriptif des Partenariats (document n° 7).

d) Académie du Programme paneuropéen

La Déclaration de Paris contenait un nouveau mécanisme de mise en œuvre, l'Académie du Programme paneuropéen qui associait la science, la politique et la pratique, destiné à renforcer les capacités dans le cadre d'une intégration des transports, de la santé, de l'environnement et de l'aménagement du territoire et à faciliter l'acquisition de nouvelles connaissances et tirer parti des réalisations et des expériences du PPE-TSE.

Le Comité souhaitera peut-être examiner les progrès réalisés dans le cadre de ce programme et le secrétariat présentera les activités prévues dans le cadre de l'Académie du Programme paneuropéen en 2015-2017.

Document

Plan de travail des activités de l'Académie du Programme paneuropéen en 2015-2017 (document n° 8).

e) Recherche de nouveaux outils de mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Le secrétariat rendra compte au Comité des progrès réalisés dans l'utilisation des futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS) et de la façon dont ils ont été mis en œuvre jusqu'à présent. Le projet ForFITS a été élaboré avec le soutien du Compte des Nations Unies pour le développement en vue de renforcer la coopération internationale et la planification en faveur de politiques de transport durable, notamment en facilitant l'atténuation des effets des changements climatiques. Le secrétariat rendra compte en outre au Comité des activités actuellement en cours pour rendre les futurs systèmes de transport intérieur encore plus fonctionnels.

Document

Progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'instrument d'évaluation du CO₂ dans le cadre des futurs systèmes de transport intérieur (document n° 9).

7. Gestion du Programme paneuropéen

a) *Suivi de la mise en œuvre des buts du PPE-TSE*

À sa vingt-septième session, le Bureau du Comité directeur a décidé de modifier à nouveau le questionnaire PPE-TSE de 2014 pour l'adapter aux nouveaux éléments contenus dans la Déclaration de Paris et de le distribuer aux États membres avant la treizième session du Comité. Le questionnaire a été envoyé à tous les coordonnateurs en septembre 2015. Le secrétariat présentera les résultats de l'étude à la treizième session du Comité.

Les délégations souhaiteront peut-être rendre compte des projets et des activités réalisés ou prévus dans leur pays, au niveau national ou communal. Elles sont encouragées à rendre compte non seulement de leurs bonnes pratiques et de l'expérience acquise mais aussi des difficultés qu'elles rencontrent dans la mise en œuvre de politiques des transports écologiques et saines. Le Comité souhaitera peut-être aussi examiner d'autres moyens de suivre et d'évaluer les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre des buts de la Déclaration de Paris. Le Comité souhaitera peut-être examiner les autres possibilités de surveillance de la mise en œuvre et notamment le coût et la faisabilité de la solution B telle qu'elle a été présentée par le secrétariat.

Document

Examen régional de 2015 sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (document n° 10).

b) *Stratégie de communication*

À sa douzième session, le Comité directeur a été informé du renforcement du mécanisme d'échange d'informations sur le PPE-TSE. Le Comité a chargé le secrétariat d'établir un rapport sur les nouvelles missions qui pourraient être confiées à ce mécanisme. Le Comité souhaitera peut-être être informé des conclusions contenues dans le rapport du secrétariat sur le mécanisme d'échange d'informations. Le Comité est en outre invité à prendre note des publications parues ou mises à jour depuis la douzième session, notamment le livret sur la Déclaration de Paris et la brochure promotionnelle sur le PPE-TSE.

Le Comité souhaitera sans doute être informé des prochaines publications de la CEE pendant l'exercice biennal 2016-2017 (« Mise en œuvre de la Déclaration de Paris de la quatrième Réunion de haut niveau » et « Partenariats PPE-TSE »). Il souhaitera peut-être aussi examiner les publications de la CEE prévues pour la période biennale 2018-2019 afin de donner un mandat clair au secrétariat concernant l'établissement de ces documents. Le Comité souhaitera peut-être aussi donner des conseils pour mieux faire connaître le PPE-TSE.

Le Comité examinera une liste des possibilités de communication proposée pour le Programme en 2016 et demandera de procéder aux préparatifs nécessaires.

Documents

Rapport du mécanisme d'échange d'informations (document n° 11), brochure PPE-TSE (document n° 12) et activités de communication proposées en 2016 (document n° 13).

c) *Programme de travail du PPE-TSE pour 2016-2017*

Le Comité est invité à étudier les activités menées à bien en 2015 et à adopter son programme de travail pour 2016.

Document

Programme de travail du PPE-TSE pour 2015-2016 (ECE/AC.21/SC/2015/4-EUDCE1408105/1.6/SC13/4).

d) *Questions financières*

Le secrétariat informera le Comité de l'utilisation des fonds en 2015 et des dépenses prévues en 2016 sur la base de son programme de travail. Les délégations devraient annoncer des contributions en espèces ou en nature afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme en 2015-2020.

Document

Situation du fonds d'affectation spéciale PPE-TSE (ECE/AC.21/SC/2015/5-EUDCE1408105/1.6/SC13/5).

e) *Renforcement des synergies avec les organisations et mécanismes internationaux*

Le Comité sera informé de la collaboration entre le Programme et les mécanismes internationaux pertinents afin de renforcer les synergies.

Le Comité souhaitera peut-être réfléchir aux moyens de renforcer la collaboration avec des organisations et mécanismes internationaux.

8. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être examiner d'autres questions présentant un intérêt dans le domaine des transports, de la santé et de l'environnement.

9. Date et lieu de la prochaine session du Comité et des réunions du Bureau

La quatorzième session du Comité directeur est provisoirement fixée aux 7 et 8 novembre 2016, au siège de l'OMS, à Genève. Elle débutera par le Colloque 2016, suivi d'une réunion du Bureau le 9 novembre 2016.

La vingt-neuvième réunion du Bureau du Comité directeur du Programme paneuropéen devrait se tenir à Copenhague en été 2016.

III. Organisation des travaux

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mardi 17 novembre 2015	
15 h 00-18 h 00	1
Mercredi 18 novembre 2015^a	
10 h 00-10 h 10	2
10 h 10-10 h 30	3
10 h 30-10 h 40	4
10 h 40-11 h 00	5
11 h 00-12 h 30	6 a)
12 h 30-13 h 00	6 b)
13 h 00-13 h 30	6 c)
13 h 30-13 h 50	6 d)
13 h 50-16 h 05	6 e)
16 h 05-16 h 10	6 f)
16 h 10-16 h 15	
16 h 15-16 h 30	7 a)
16 h 30-16 h 50	7 b)
16 h 50-17 h 15	7 c)
17 h 15-17 h 30	7 d)
17 h 30-17 h 45	7 e)
17 h 45-17 h 55	8
17 h 55-18 h 00	9

^a La session sera suivie de la vingt-huitième réunion du Bureau du Comité directeur du Programme paneuropéen, le mardi 19 novembre à 9 h 30.

Annexe

Composition du Bureau

La composition actuelle du Bureau est la suivante :

Secteur de la santé

- M. François André (Belgique)
- M. Mihail Kochubovski (ex-République yougoslave de Macédoine)
- M^{me} Vigdis Ronning (Norvège)
- M. Ion Shalaru (République de Moldova)

Secteur des transports

- M. Vadim Donchenko (Fédération de Russie)
- M^{me} Annette Gogneau (France)
- M. Matthias Rinderknecht (Suisse)

Secteur de l'environnement

- M. Jared Banks (États-Unis d'Amérique)
 - M^{me} Biljana Filipovic (Serbie)
 - M. Robert Thaler (Autriche)
 - M^{me} Nino Tkhilava (Géorgie)
-